



www.mutualite.fr

Paris, le 13 octobre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Précisons concernant les dépassements d'honoraires et les rencontres avec les syndicats médicaux

A la suite de la conférence de presse de ce matin, Etienne Caniard, Président de la Mutualité Française, tient à préciser que la Mutualité Française souhaite réfléchir à des aménagements ou des alternatives au secteur optionnel pour limiter réellement et rapidement les dépassements d'honoraires.

A cette fin, elle va prendre contact avec les syndicats médicaux afin de les rencontrer en bilatérale, comme l'a déclaré ce matin Etienne Caniard, pour essayer de définir avec eux un cadre général de maîtrise des dépassements d'honoraires.

Ces rencontres, demandées par certains syndicats médicaux, ne sont pas des négociations et n'ont pas vocation à se substituer aux négociations menées dans le cadre de l'UNCAM, ni à limiter le rôle de l'UNOCAM en la matière.

A propos de la Mutualité Française :

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 600. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif : elles ne font pas de profit et ne versent pas de dividende. Régis par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

www.mutualite.fr

Contact presse : Christelle Cros- Tél : 01 40 43 63 26 – e-mail : ccros@mutualite.fr